

Politique de la Santé & Sécurité

Manuchar s'engage à opérer de manière durable, sans nuire aux personnes, à l'environnement et aux communautés dans lesquelles nous opérons. Nous nous efforçons de créer un lieu de travail sans danger pour tous les employés, les contractants et les visiteurs. Nous nous engageons à adopter les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ou les risques pour la santé qui peuvent survenir sur le lieu de travail. Notre objectif est de mener nos activités de la manière la plus sûre possible, conformément aux réglementations locales.

Portée

Cette politique de santé et de sécurité s'applique à tous les employés du groupe Manuchar, à ses sociétés affiliées et à tous les employés, travailleurs sous-traitants, entrepreneurs et visiteurs qui travaillent ou visitent les bureaux ou les entrepôts exploités par Manuchar ou qui effectuent des tâches pendant leur emploi chez Manuchar. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à respecter les valeurs et les principes mis en avant dans notre politique.

Vision clé :

- Assurer la conformité avec les lois sur la santé et la sécurité applicables à notre zone d'activité. En cas de divergence entre cette politique et les lois nationales ou d'autres normes applicables, les exigences les plus strictes s'appliquent.
- Pour garantir que nos services et nos activités sont exécutés de manière sûre, nous communiquons les risques potentiels et spécifions les pratiques de gestion à nos propres employés, clients, fournisseurs et, si nécessaire, à d'autres tiers.
- Tous les employés, entrepreneurs et visiteurs disposent de l'équipement de protection individuelle approprié pour accomplir leurs tâches en toute sécurité. L'utilisation de l'équipement de protection individuelle en fonction des risques identifiés sur le site est obligatoire.
- Les employés reçoivent les informations, les instructions et la formation nécessaires en matière de santé et de sécurité, en fonction de leur poste ou de leurs tâches spécifiques, et la formation fournie doit être renouvelée et validée conformément à la législation locale.
- Les employés sont habilités à contester toute pratique dangereuse qu'ils observent et à communiquer les risques pour la sécurité à la direction. Chaque entrepreneur ou visiteur est également censé contribuer à la sécurité sur le lieu de travail en étant vigilant et en signalant tout risque pour la sécurité.
- Les procédures d'intervention et de préparation aux situations d'urgence sont établies, testées et communiquées. Ces procédures décrivent les mesures ou les éventualités appropriées, pour prévenir les incidents ou à entreprendre en cas d'urgence, afin de protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes.



Vision clé :

- Tous les employés s'acquitteront correctement de leur rôle, conformément à la politique, aux procédures et aux pratiques de travail sûres établies. Tout employé qui agit délibérément à l'encontre des politiques de Manuchar, qui refuse de suivre des instructions ou qui dissimule délibérément des incidents fera l'objet de mesures disciplinaires.
- S'engager à promouvoir une culture du zéro accident en contrôlant, analysant et communiquant de manière transparente nos performances.
- Enregistrer, évaluer et communiquer les risques ou les incidents en matière de santé et de sécurité, ou les pertes de temps, afin de promouvoir et de fournir des pratiques d'amélioration continue.
- Gérer activement l'exposition aux risques pour la santé au travail. Il s'agit notamment de la surveillance médicale, de la gestion des maladies chroniques, des évaluations de l'hygiène du travail, des programmes de bien-être et des programmes d'aide aux employés.
- Maintenir un dialogue ouvert et constructif avec ses employés, ses clients, ses voisins, la communauté et les autorités, tant au niveau local que national.

**Les politiques de Manuchar sont communiquées à tous les employés et sont révisées régulièrement pour en assurer la pertinence, la conformité et l'amélioration.*